

Acteurs

1- Responsable du projet - coordonnateur : Pauline Fabre, Référente Développement durable au sein du Pôle de l'Aménagement et du Développement du territoire de la commune de Ramonville Saint-Agne

2- Partenaire : L'association « Nature En Occitanie »

Créée en 1969, Nature En Occitanie (NEO – anciennement Nature Midi-Pyrénées) est une association régionale loi 1901 de protection de la nature. Elle mène de nombreuses actions pour la préservation des habitats naturels, de la faune et de la flore de notre région. Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles et une équipe salariée qui agissent en partenariat avec d'autres associations, collectivités et organismes publics, professionnels et particuliers, pour étudier, protéger la nature, sensibiliser à sa diversité et à son rôle.

Elle s'est donnée cinq missions qu'elle met en œuvre sur l'ensemble du territoire régional :

- **Protéger les espèces sauvages et leurs habitats**
- **Sensibiliser les jeunes et les adultes au respect de la nature**
- **Faire découvrir la nature de notre région**
- **Gérer les espaces naturels pour pérenniser ou retrouver leur richesse écologique**
- **Convaincre les élus et l'administration de protéger ensemble notre patrimoine naturel**

Nature En Occitanie a une expérience riche en matière de préservation de la biodiversité. L'association a déjà :

- coordonné trois projets d'atlas régionaux (herpétologique, ornithologique et mammalogique),
- porté l'élaboration de deux Listes Rouges Régionales (herpétologique, ornithologique),
- élaboré et animé une boîte à outils pour vulgariser et accompagner les acteurs et les citoyens dans la compréhension des enjeux liés aux continuités écologiques.

Elle poursuit également, dans le cadre de partenariats avec des communes, des suivis écologiques, des plans de gestion et autres actions de sensibilisation.

Aussi, Nature En Occitanie fait partie des associations fondatrices de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB). Pascale MAHE, directrice de l'association, est représentante des associations

environnementales au CRB (Conseil régional de la biodiversité) et membre du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Des projets de connaissance et de préservation de la biodiversité sont portés en partenariats avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées et le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (programme Urbaflore, Sentinelles du climat). Nature en Occitanie est également membre de l'Union des associations naturalistes d'Occitanie (OcNat) qui permet la mise à disposition des données d'observations naturalistes dans l'outil en ligne Biodiv'Occitanie.

L'association compte 500 adhérents répartis sur tout le territoire de Midi-Pyrénées, parmi lesquels une centaine de bénévoles actifs s'impliquant dans l'un ou plusieurs des 8 groupes thématiques et de 2 comités locaux de l'association (dans les Hautes-Pyrénées et dans le Gers). Une équipe de 25 salariés appuient ces bénévoles ainsi que les 15 membres de son Conseil d'Administration dans les différents projets menés.

Nature En Occitanie est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général et apolitique. Elle est agréée au titre de la Protection de la Nature. De plus, elle est reconnue pour ses actions de sensibilisation et de formation par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle fait partie des associations fondatrices de la Maison Régionale de l'Environnement à Toulouse où elle a établi son siège depuis 1991.

Nature En Occitanie et les Atlas de la Biodiversité Communale, un savoir-faire dans le dialogue territorial et la vulgarisation des enjeux écologiques auprès des collectivités

- Accompagnement de collectivités par conventionnement pour l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale ou Intercommunale
 - Communauté d'agglomération du Grand - Auch Cœur de Gascogne -32- (2018)
 - Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne – 32- (2018)
 - Commune de Sainte Foy de Peyrolières -31- (2015/2018)
 - Commune de Saint-Orens de Gameville-31- (2007/2018)
 - Contribution sur Saint-Clar -32- (2017)

- Partenariat avec le Parc National des Pyrénées dans sa démarche d'accompagnement des communes pour l'élaboration d'un **Atlas de la Biodiversité Communale** : actions d'animation auprès des habitants d'Arrens-Marsous, Saligos-Vizos, Tramezaygues et Lau-Balagnas.

- Accompagnement de collectivités par conventionnement pour une meilleure connaissance de la biodiversité et vers une gestion écologique et durable : Service Espaces verts de Toulouse (31) Montrabé (31), Roques (31-lac de Lamartine), Balma (31), Mondouzil (31), Cugnaux (31), Mons (31) et

Auch (32). L'association se mobilise pour travailler sur l'amélioration des connaissances des enjeux écologiques, leur intégration dans les documents de planification et la mise en place de mesures concrètes et opérationnelles (chantiers, intervention auprès des agents, des élus et des citoyens...).

3- Prestataires

- « **Arbres et Paysages d'Autan** » : association loi 1901 qui a pour objet de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage pour le mieux vivre de tous.
- « **DIRE** » : association dont l'objectif est d'impliquer les publics adultes et scolaires sur des actions concrètes de protection, de connaissance et d'amélioration de leur environnement proche.
- « **Sensactifs** » : association d'éducation populaire, créée en 2003, qui organise des projets d'animation tout public en lien avec l'environnement social, écologique et économique.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

Table des matières

A) Cadrage.....	4
1 Contexte et objectifs.....	5
1.1 Description et enjeux du territoire.....	5
1.2 Le cadre: les mesures prises antérieurement.....	6
1.3 Les objectifs poursuivis par le projet d'ABC.....	12
1.4 L'intérêt du projet.....	12
1.5 Les bénéficiaires du programme.....	13
1.6 L'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation.....	14
1.7 Les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs.....	15
2 Description du projet.....	19
2.1 Les actions pour la réalisation de l'ABC.....	22
2.2 Le suivi et l'évaluation du projet d'ABC.....	22
2.3 Résultats et impacts.....	23
B) Jalons, étapes et calendrier.....	24
C) Perspectives de l'action.....	26
D) Gouvernance de l'action.....	27
E) Résumé publiable du projet.....	29

A) Cadrage

1 Contexte et objectifs

1.1 Description et enjeux du territoire

Couvrant une superficie de 646 hectares, la commune de Ramonville Saint-Agne se situe au Sud de Toulouse avec laquelle elle partage sa limite communale Nord. En 1996, Ramonville Saint-Agne rejoint l'intercommunalité du SICOVAL (Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le développement des Coteaux de la Vallée de l'Hers).

Bien qu'elle soit urbanisée, la commune possède un patrimoine naturel riche et diversifié avec 65 hectares d'espaces naturels. Certains espaces s'imposent d'ailleurs comme d'importants foyers de biodiversité à l'échelle de l'agglomération. Ils sont reliés entre eux par un maillage de liaisons douces constituant un réseau de végétation, également support d'activités récréatives. Cela participe à la fois à la Trame Verte communale et agrémente le cadre de vie des habitants.

La ville de Ramonville Saint-Agne porte une image de ville « verte » : les espaces paysagers foisonnent sous plusieurs formes. Aux parcs et jardins s'ajoutent de nombreuses plantations d'accompagnement des parcs publics et notamment des alignements arborés le long des voiries ou des berges du Canal du Midi.

Il apparaît alors indispensable de veiller à la préservation de ces espaces de respiration, de ces poumons verts riches en biodiversité.

La démarche ABC s'inscrit dans la première orientation de la stratégie de développement durable de la commune lancée en 2018 sur les enjeux d'aménagement durable dont l'objectif est de préserver les espaces naturels et valoriser la biodiversité communale.

En 2018, la Commune a sollicité l'association « Nature En Occitanie » pour être accompagnée techniquement et administrativement pour la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale dans laquelle elle souhaitait s'engager. Un dossier de candidature pour la subvention « ABC » a été réalisé mais n'a pas été sélectionné. Aussi, dans l'attente de cette nouvelle ouverture d'appel à projet, la commune a pris en compte les remarques de l'analyse de son dossier de candidature et a mis en place de nombreuses

actions en faveur de la protection de la biodiversité afin de pouvoir candidater de nouveau avec un projet de biodiversité bien identifié sur la collectivité. Nous avons pu durant deux ans travailler sur plusieurs projets autour de la biodiversité : inventaires réalisés, labellisation zéro-phyto, étude sur le moustique tigre à Ramonville, plantations d'arbres et de haies etc (cf 1.3 Le cadre : les mesures prises antérieurement).

D'autre part, le projet d'ABC s'inscrit directement dans l'une des trois actions de la reconnaissance du dispositif "**Territoires engagés pour la nature**" reçu par la commune en 2019. En effet, l'action consiste à effectuer une première partie d'analyse territoriale à l'aide d'inventaires faunistiques et floristiques communaux ainsi que de la sensibilisation du grand public et dans les écoles afin de permettre d'apporter des premiers éléments de réponse précis en termes d'impacts écologiques et de poursuivre les actions grâce à la démarche de l'ABC.

Nous avons également souhaité revoir à la baisse notre demande de subvention auprès de l'Office français de la biodiversité pour 2020, car le budget est un élément important dans la hiérarchisation des dossiers sélectionnés.

Le projet d'Atlas de la Biodiversité communale décrira la biodiversité commune ou peu connue, avec autant de rigueur que la biodiversité identifiée comme remarquable. L'atlas mettra également en valeur la biodiversité en termes d'écosystème, privilégiant autant les interactions et dynamiques que les espèces et habitats.

La démarche sera aussi marquée par une volonté d'innover : la collecte de connaissances combinera inventaires naturalistes conventionnels et inventaires participatifs, valorisant ainsi le savoir de chacun, expert ou grand public. Le suivi sera assuré par un comité regroupant élus, acteurs locaux, scientifiques, et un réseau associatif naturaliste, afin de garantir un dialogue sur la commune et de sensibiliser les usagers et les habitants d'un territoire urbanisé dans le but de préserver la biodiversité communale pour les générations futures.

Au terme du projet, Ramonville-Saint-Agne capitalisera les acquis en proposant un plan d'actions opérationnel répondant aux enjeux identifiés. Le plan d'action, dépassant le cadre strict de l'atlas de la biodiversité communale, permettra de conforter la politique et les actions de l'agglomération, notamment de son programme TEN et de ses partenaires en faveur de la biodiversité et des milieux naturels.

Être retenu dans le cadre de cet appel à projet d'ABC, permettrait de réaliser une cartographie globale des enjeux de biodiversité afin d'anticiper les impacts des différentes démarches d'aménagement sur

le patrimoine naturel communal, de favoriser la compréhension et les connaissances de la biodiversité par les acteurs locaux, élus, habitants et services municipaux.

1.2 Le cadre: les mesures prises antérieurement

La commune de Ramonville-Saint-Agne mène depuis plusieurs années de nombreuses actions en faveur de la biodiversité.

***Gestion différenciée des espaces verts de la commune**

Lors de l'élaboration de son Agenda 21 local, en 2009, la préservation des espaces verts fut l'un des grands axes du plan d'action. En 2015, la commune a obtenu **le Label niveau 1 de la Charte d'entretien des espaces publics** qui récompense son travail en matière de gestion différenciée des espaces verts. D'autres actions ont également été mises en place comme la diminution des consommations d'eau, la plantation de haies champêtres, la création de nombreux jardins familiaux et partagés.

Une des orientations de la stratégie de développement durable, adoptée en 2018, porte également l'objectif de préservation des espaces naturels et de valorisation de la biodiversité communale.

Aussi, la commune a adopté un arrêté anti-pesticides sur l'ensemble du territoire communal en octobre 2019. L'objectif est de créer des zones tampons entre les lieux d'habitation et les zones agricoles où ont lieu des épandages de pesticides afin de mieux protéger les habitants.

***Révision du PLU communal**

Fin 2019, la commune a adopté un PLU précurseur en la matière (respect des normes E4C1 pour les constructions neuves, coefficient de biotope de surface (voir ci-dessous), jardins partagés, rétention des eaux pluviales à la parcelle, OAP thématique « trame verte et bleue et déplacements modes doux ») dont l'objectif est de préserver et valoriser les espaces naturels, assurer la protection et la restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, assurer le maintien de la ripisylve le long des cours d'eau et préserver les zones humides. Cette révision a été entreprise en lien avec la construction du 2ème programme de développement durable reposant sur une mobilisation renforcée des citoyens et acteurs du territoire.

Le zoom de la collectivité : le coefficient de biotope par surface

Il définit la part de la surface éco-aménageable à valeur écologique (végétalisée ou favorable à l'écosystème) pour chaque projet de construction, sur une parcelle considérée. L'atteinte du coefficient permet de s'assurer de la qualité environnementale du projet. En effet, il amène l'ensemble des concepteurs à réfléchir à leur manière de concevoir un projet d'aménagement en conservant et/ou créant de la biodiversité mais aussi en limitant l'imperméabilisation des sols. Par exemple, pour chaque projet, le calcul du coefficient favorise le maintien ou la création des surfaces perméables comme les espaces de pleine terre ou encore la plantation de haies.

***Actions de développement durable**

Depuis 2016, la Commune est engagée dans une démarche de qualité alimentaire et de promotion de la santé environnementale. Elle détient **le label Ecocert**, depuis 2016, pour la restauration scolaire avec une part de produits bio, locaux et label rouge de 44 %.

Plus récemment et tout comme la Région Occitanie, la commune de Ramonville Saint-Agne a signé, au printemps 2019, **la charte du Réseau Environnement Santé « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »**. Elle mène à ce titre plusieurs actions : sensibilisation des agents, solution d'entretien des locaux sans perturbateurs endocriniens, réduction des contenants plastiques etc...

En novembre 2019, la collectivité a signé **la Charte de l'arbre**, pilotée par l'agglomération du Sicoval, afin de renforcer la cohésion territoriale sur la thématique paysagère et environnementale. Cette charte concernera l'inventaire, la protection, le développement et la pérennisation du patrimoine arboré public. Elle aura pour objectif :

- de protéger et valoriser l'arbre, de donner à l'arbre sa place dans les projets urbains ;
- de sensibiliser et accompagner les aménageurs publics et privés ;
- d'accompagner les communes et de conserver une cohérence territoriale.

***Territoire engagé pour la nature**

En octobre 2019, la collectivité a reçu la reconnaissance du dispositif "**Territoires engagés pour la nature**" en récompense de trois actions :

1- La collectivité s'est engagée en premier lieu à réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics par la signature de la charte régionale « Objectif zéro phyto » en 2019

La commune a mis en œuvre des solutions techniques pour supprimer les pesticides sur tous les espaces sauf cimetières et stades. Elle souhaite maintenant passer au niveau supérieur afin qu'aucun produit dés herbant ne soit utilisé dans ces espaces contraints. Si cette démarche concernant les cimetières est désormais aboutie, l'entretien des terrains sportifs en zéro-phyto nécessite un travail technique conséquent et un accompagnement fort. La commune a donc candidaté à l'appel à projet proposé par la région afin de bénéficier d'une aide à la réalisation pour supprimer, à terme, l'usage de produits phytosanitaires sur les terrains sportifs. La candidature de la commune a été acceptée, en juillet 2020, et des premières actions ont été engagées dès l'été 2020. L'objectif sera notamment de réaliser un diagnostic d'utilisation des stades, développer le recours aux méthodes alternatives d'entretien (lutte biologique, matériel permettant la mise en œuvre des méthodes curatives) ainsi que de proposer des actions de formation, de sensibilisation aux agents et aux usagers (associations et clubs).

2- La seconde action consiste à effectuer une analyse territoriale sous forme d'inventaires incluant les différents groupes faunistiques et floristiques présents sur le territoire communal

Cette action va permettre d'une part d'apporter des éléments de réponse précis en terme d'impacts écologiques, d'identifier les véritables zones à enjeux écologiques liés aux corridors écologiques et aux écosystèmes fragiles d'autre part.

Afin d'améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine naturel, de sensibiliser et d'informer les habitants, la commune s'est rapprochée de deux associations environnementales présentes sur l'agglomération toulousaine dès 2018 : « Nature en Occitanie » et « Arbres et Paysages d'Autan ». L'objectif est de promouvoir la valorisation du patrimoine naturel par :

- l'acquisition de nouvelles connaissances naturalistes,
- l'échange, la concertation et l'accompagnement technique en matière de gestion d'espaces naturels, des espaces verts et d'aménagement local,
- des actions d'éducation à l'environnement, de porter à connaissance et de sensibilisation.

Un partenariat, sous forme de convention tripartite, a été signé, en 2019, avec les associations « Nature en Occitanie » et « Arbres et paysages d'Autan » pour la mise en œuvre de la politique municipale en matière d'environnement. La convention porte sur la gestion des espaces publics (naturels ou verts) afin de réaliser des missions d'inventaire du patrimoine naturel, du conseil en gestion d'espaces naturels, de l'information et de l'éducation à l'environnement et à la protection de la nature.

Quelques actions ponctuelles d'amélioration des connaissances, d'animation et d'accompagnement autour de l'environnement ont déjà été menées auparavant entre les associations et la Commune. Dès 2010, le service urbanisme de la mairie de Ramonville a sollicité Arbres et Paysages d'Autan de façon ponctuelle

pour des conseils sur divers aménagements de la commune (écoquartier du Midi, parc des crêtes...) ainsi que lors des phases de concertation pour l'élaboration de l'Agenda 21. De plus, plusieurs plantations champêtres en partenariat avec l'association locale ARTO, les services techniques et une école primaire de la commune ont été menées sur le domaine public, depuis 2016.

Les actions d'inventaires sur la faune et la flore ont débuté, en juillet 2020, et des animations biodiversité et continuités écologiques à destination des habitants et des enfants (scolaire/ALAE) sont programmées pour l'automne 2020.

3- La troisième action a débuté, fin 2019, et consiste en un accompagnement à la réintroduction de production maraîchère agroécologique sur son territoire en lien avec les dynamiques citoyennes et ESS déjà présentes

L'action « Relancer la production alimentaire locale et la production maraîchère » fait partie du nouveau programme d'actions de développement durable de la collectivité. Cette action est intégrée dans la fiche projet « Promotion de la qualité alimentaire et lutte contre le gaspillage alimentaire ». Cette réintroduction de production maraîchère vise à répondre d'une part à la forte demande de la population en matière de production locale et saine, et d'autre part à un besoin de pédagogie autour du "mieux manger". De plus, cet accompagnement s'envisage au regard de la demande grandissante de la restauration collective (confrontée à l'évolution des réglementations sur l'approvisionnement en produits bio et locaux). Elle permettra la valorisation de variété de plantes maraîchères anciennes en participant à la préservation du patrimoine génétique végétal.

C'est dans ce cadre que la commune a sollicité Le Labo du Centième Singe. Il s'agit d'un regroupement d'experts et d'entrepreneurs sociaux aux compétences reconnues en matière d'innovation sociale. Son expertise est complétée par deux outils d'expérimentations sociales de terrain : le tiers-lieu du 100e Singe et l'espace-test agricole départemental (31). Le Labo du Centième Singe accompagne les acteurs de terrain (collectivités locales et groupes citoyens) qui souhaitent développer des projets d'innovation sociale répondant très précisément aux enjeux de société et aux besoins des usagers. Il s'appuie des projets qui ont l'ambition de contribuer à répondre aux enjeux de demain, sociaux et environnementaux. L'accompagnement du Labo du Centième Singe vise à proposer à la commune un dispositif et des modalités d'accompagnement adaptés, afin de mettre en œuvre le projet de réintroduction maraîchère agroécologique sur son territoire, sur une surface cohérente a minima de 2ha, en favorisant sa viabilité et sa pérennité.

La phase 1 d'accompagnement qui définit le cadrage du projet d'installation de maraîchers a débuté en décembre 2019 et se clôturera en octobre 2020. Cette phase consiste en un diagnostic agronomique et agroécologique, la réalisation d'un plan d'aménagement global de l'outil de production, la définition des

besoins d'investissements, l'identification des modalités d'implication stratégiques et la mise en place d'un atelier d'appropriation du projet à destination des élus et agents municipaux.

La Phase 2 permettra de concrétiser le projet d'installation de maraîchers par une étude approfondie des modalités d'implication stratégiques, un atelier de co-construction avec les partenaires et l'identification et sélection des candidats à l'installation. La phase 3 aura pour but d'accompagner la commune et les candidats à l'installation.

Forte de son expérience en matière de développement durable, la Commune conduit de nombreuses actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public : conférence sur le jardinage au naturel et l'agriculture urbaine en novembre 2018, information régulière sur le zéro phyto dans le journal municipal, animations jeunes publics chaque année durant la semaine de développement durable, réunion de la première session du Conseil de développement durable en mars 2019.

***Fabrique prospective sur la santé environnementale**

Enfin, en début d'année 2020, la collectivité s'est engagée dans une mission prospective commanditée par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, avec trois autres villes françaises sur la thématique « *Petites villes et santé environnementale* » dont l'objectif est d'identifier des pistes pour traduire concrètement la démarche en termes d'actions, de gouvernance, de partenariats etc. Cette Fabrique prospective doit aboutir également à des préconisations d'évolutions législatives, réglementaires ou de politiques publiques.

***Budgets participatifs**

La commune a mis en œuvre des budgets participatifs depuis 2018 à destination des habitants. De plus, elle porte dans son projet de mandat 2020-2026 une volonté de consolider les dispositifs et démarches en la matière. Il s'agit d'un processus dans lequel des citoyen.ne.s décident collectivement d'affecter une partie du budget communal à la réalisation de projets d'investissement ou d'animation qu'elles/ils souhaiteraient voir réaliser à l'échelle de leur quartier ou de la ville. Le montant du budget va passer de 60 000€ par an à 300 000€ dès 2021.

Les objectifs du budget participatif sont de:

- Développer la participation des citoyen.ne.s à la co-construction de la ville au plus près de leurs besoins ;
- Construire des projets qui aident à retisser le vivre et le faire ensemble dans les quartiers ;

- Rendre visible et partagée l'action publique dans les quartiers.

Plusieurs projets retenus pour les années 2018 et 2019 sont liés à la préservation de la biodiversité :

Un plan participatif de lutte contre les moustiques, une journée de nettoyage citoyen aux abords du Canal du Midi, la plantation d'arbres fruitiers, la construction d'un parcours pédagogique arboricole et la réalisation de serres collectives à jardiner en vue d'installer une ou des serres géodésiques, la plantation d'un bosquet d'arbres. Dans le cadre du projet de lutte contre la prolifération des moustiques, l'objectif de recolonisation de la ville par les prédateurs naturels des moustiques passe par l'installation d'une première série de gîtes artificiels pour chauves-souris (Pipistrelles, Oreillards et Barbastelles, prédateurs nocturnes) et de nichoirs à oiseaux insectivores (Martinets, Gobe-mouches gris et autres oiseaux prédateurs diurnes des moustiques tigre). Des ateliers collectifs de construction de nichoirs ont été proposés aux habitants de la commune, ainsi que l'organisation d'action de sensibilisation à destination du grand public et dans les écoles.

1.3 Les objectifs poursuivis par le projet d'ABC

En mettant en place une démarche d'ABC, les objectifs de la collectivité sont de:

- continuer à développer les actions amorcées en faveur de la préservation de la biodiversité
- préserver, recenser et valoriser les richesses naturelles de son territoire
- permettre aux élus, aux acteurs locaux, aux équipes municipales et intercommunales de s'approprier avec une précision accrue la connaissance de la biodiversité du territoire, d'en identifier les enjeux pour, *in fine*, agir en sa faveur.
- informer et sensibiliser les habitants à la biodiversité communale afin qu'ils s'approprient la démarche et favoriser des dynamiques d'actions futures
- anticiper la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans les futurs projets d'aménagement de la commune et de limiter leurs impacts sur l'environnement, notamment au niveau du Canal du Midi et des deux zones classées ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : « le Bois de Pouciquot » composé d'une mosaïque d'habitats terrestres et aquatiques et les « Prairies à Jacinthe de Rome de la Ferme de Cinquante ».
- conforter des actions de protection et de gestion de la biodiversité et donner des pistes d'actions pour un futur plan communal pour la biodiversité.
- valoriser les espèces locales dans la mise en œuvre du coefficient de biotope du PLU

1.4 L'intérêt du projet

Pour la ville, la volonté est de continuer à identifier et développer des actions de préservation de la biodiversité communale avec les habitants du territoire. Cependant, malgré toutes ces actions déjà enclenchées, le manque de données ne nous permet pas d'évaluer leurs impacts en termes d'aménagement du territoire. La préservation de la biodiversité passe par cette connaissance du patrimoine naturel. L'échelle communale est alors pertinente par la traduction possible de la présence d'espèces à protéger dans le document d'urbanisme, mais également pas une implication forte des citoyens. La biodiversité devient alors un enjeu partagé et une chance pour la collectivité. La mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale traduit cette opportunité et le partenariat entre la ville de Ramonville Saint-Agne et l'association Nature en Occitanie donne tout son sens à la notion de société, de mutualisation et doit devenir une voix pour contribuer efficacement à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Plusieurs éléments de contexte ont conforté les élus et les services municipaux dans l'idée de saisir cette opportunité de la réalisation d'un ABC :

- La mise en place d'une stratégie de développement durable avec une volonté de concertation/implication des habitants
- La révision du PLU et la perspective de futures modifications
- Des actions engagées en matière de protection de la biodiversité mais sans réelle évaluation
- Une association intéressée pour être partenaire principal du projet : Nature En Occitanie, association spécialisée dans l'étude et la préservation de la biodiversité, compétente dans l'accompagnement des collectivités pour réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale.
- Des élus et services municipaux motivés

La reconnaissance du dispositif TEN de la commune en 2019 a permis d'enclencher un premier plan d'actions de préservation de la biodiversité réaliste et adapté aux enjeux du territoire. Pour réaliser ces actions, la commune s'appuie sur deux acteurs du territoire : « Nature en Occitanie » et « Arbres et Paysages d'Autan ». L'ABC va permettre de fédérer ce partenariat et de poursuivre les inventaires et les actions de sensibilisation afin de renforcer les connaissances et compétences en matière de biodiversité. Le plan d'action de l'ABC découlera des premières actions lancées dans le cadre du TEN, afin de s'inscrire dans une perspective d'amélioration continue.

En s'inscrivant dans la démarche d'ABC, la commune pourra bénéficier à travers le site web dédié aux ABC, de documents guides et ressources documentaires relatives à la démarche mise en œuvre et permettra également d'avoir une meilleure visibilité des actions lancées sur le territoire en faveur de la biodiversité.

1.5 Les bénéficiaires du programme

La population de Ramonville Saint-Agne (15 000 habitants) qui bénéficie directement des actions mises en œuvre par la collectivité: cadre de vie de qualité, événements grand public, ateliers de conseils en jardinage naturel, stand sur le zéro-pesticide, expositions, animations sur la biodiversité communale, inventaires participatifs, animation scolaires,...

Les élu-e-s et les services municipaux qui seront sensibilisés à la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire pour prendre en compte le fonctionnement plus large des écosystèmes.

Les associations environnementales locales qui pourront réaliser des actions de sensibilisation concrètes de protection, de connaissance et d'amélioration de leur environnement proche auprès des citoyens ainsi que des animations et de l'éducation à l'environnement.

Les collectivités territoriales françaises qui bénéficieront de la diffusion des actions mises en œuvre sur le territoire. Le réseau entre collectivités lancées dans cette démarche et celle du TEN ou souhaitant se lancer permettra d'informer un plus large public, contribuer à une meilleure connaissance des enjeux de biodiversité à considérer sur un territoire, faciliter le partage et le retour d'expériences entre collectivités intéressées par la démarche. La commune souhaite créer grâce à la démarche de l'ABC un outil accessible et reproductible et permettre aux collectivités de lancer de nouvelles actions quel que soit le niveau de sensibilisation ou de mobilisation de la commune concernée.

Les acteurs locaux (agriculteurs, entreprises, associations...) qui seront impliqués pour construire, en concertation, des recommandations afin d'améliorer la gestion des espaces publics (voire privés) de la commune.

1.6 L'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation

Sur les trois ans de mise en œuvre de la démarche, seront mobilisées les ressources suivantes au sein de la collectivité :

Directrice générale adjointe de la cohésion sociale et du Développement territorial durable; Directrice générale adjointe des services chargés de la Modernisation de l'administration et de l'Eco-responsabilité ; Directrice du Pôle communication ; Directeur du Pôle Éducation, Enfance, Jeunesse et Qualité alimentaire; Directeur du Pôle Patrimoine et des Services techniques ; Directeur du Pôle Aménagement et

développement du territoire ; Référente développement durable ; Responsable des espaces verts ; Responsable de la formation au sein des Ressources Humaines.

Plusieurs acteurs seront impliqués dans la réalisation de l'ABC :

- L'association « Nature en Occitanie » : partenaire principal de la démarche d'ABC
- L'association « Arbres et Paysages d'Autan »: prestataire de la collectivité dans ses actions de protection de la biodiversité communale, réalisera des actions de l'ABC
- Des associations locales environnementales : (DIRE, Sensactifs): pourront réaliser des actions de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires
- Le Réseau Environnement Santé : qui accompagne la collectivité sur son projet de lutte contre les perturbateurs endocriniens
- Le conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (future fusion des CEN de la région)
- Des partenaires institutionnels : SICOVAL (Communauté d'agglomération du Sud-est Toulousain dont fait partie Ramonville Saint-Agne), Agence de l'eau, DREAL, Soleval (Agence Locale de l'Energie et du Climat en Sicoval sud-est toulousain).
- Les trois conseils de quartier de la commune représentés par des habitants et qui organisent déjà de nombreuses actions sur la commune, dont celles proposées par le budget participatif de la commune.
- Le Conseil de développement durable dont l'objectif est de s'assurer de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions communales en lien avec le développement durable.
- Le Labo du 100ème singe accompagnant la commune sur l'installation maraîchère, celui-ci pourra participer aux actions de l'ABC.
- Les entreprises de L'Economie Sociale et Solidaires (ESS), bien présentes sur le territoire communal seront également impliquées dans la démarche de l'ABC.

1.7 Les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs

Afin d'aller vers une appropriation des enjeux de la biodiversité locale, il est important d'informer et de sensibiliser la population à la démarche de l'ABC. Un plan de communication sera déployé sur la commune à destination du grand public, des élus ainsi qu'en interne pour les agents de la collectivité. Ce plan a été défini conjointement avec la Directrice du pôle communication et les autres acteurs de la démarche.

La Commune a identifié différents supports et moyens de communication autour de la démarche de l'ABC :

- une campagne d’affichage sur la Commune permettra d’informer largement les habitants avec le déploiement de 10 affiches sur le réseau d’affichage publicitaire.
- Le journal municipal permettra de communiquer régulièrement sur les actions mises en place via des interviews, reportages et articles de presse et sera aussi un relais pour les appels à inventaires participatifs et à la diffusion de leurs résultats.
- En parallèle, le site internet de la commune se dotera d’une page dédiée à la démarche de l’ABC.
- Des outils de communication tel que des affiches, flyers et roll-ups permettront d’informer le grand public lors d’événements existants comme des animations de sensibilisation à la biodiversité communale ouvertes à tous.
- Une plaquette explicative de la démarche présentant les actions lancées sur la Commune sera réalisée par le pôle communication de la collectivité dans le but d’informer les habitants mais aussi les acteurs locaux (notamment les collectivités intéressées par la démarche).

Réparties tout au long de l’année, des événements de sensibilisation seront l’occasion d’en apprendre davantage sur la flore et la faune locale communale de façon ludique et d’échanger avec des naturalistes passionnés. La Commune a identifié différentes actions de sensibilisation citoyenne :

- Des stands de sensibilisation seront proposés lors d’événements nationaux comme la Semaine Européenne de développement durable, la Semaine pour les alternatives aux pesticides ou la Fête de la nature auxquelles participe la collectivité chaque année.
- L’association Nature en Occitanie mettra en place des inventaires participatifs à destination des habitants.
- Des « Sorties nature » seront proposées lors d’événements nationaux comme la Nuit de la chouette, la Nuit de la Chauve-souris, Fréquence grenouille... ou un loto de la biodiversité par exemple.
- Une exposition sur le thème de la biodiversité locale sera visible au sein de la médiathèque ou du centre culturel de la commune.
- Une soirée publique de lancement de la démarche de l’ABC à destination des habitants sera programmée en fin d’année 2020 afin d’informer sur le projet, sa gouvernance, les actions qui seront réalisées par la collectivité et les événements de sensibilisation proposées à la population.
- Une présentation de la démarche via une sensibilisation spécifique sera réalisée à destination des écoles en partenariat avec les associations Nature en Occitanie, Sensactifs et DIRE. Le pôle Éducation, Enfance, Jeunesse sera impliqué dans la démarche ainsi que l’Éducation Nationale.

- La collectivité proposera également la diffusion d'un documentaire au Cinéma de la commune sur la biodiversité en milieu urbain suivi d'une conférence sur la biodiversité communale (ce type d'action a déjà été mené sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens).
- Des animations sur la Trame verte et bleue seront organisées pour les élus et les citoyens.
- Un livret grand public sera rédigé par la commune et Nature en Occitanie sous forme de vulgarisation de l'ABC.
- Enfin, la Commune mobilisera ses outils de communication interne afin de sensibiliser les agents à la démarche (intranet, communication via le bulletin de salaire, stands dédiés lors de la journée du personnel en juin et des vœux au Maire en janvier, mobilisation du Codir et Codir élargi (réseau des encadrants)).

Ci-dessous les frais de communication et petit matériel nécessaires au lancement des actions d'information et de sensibilisation :

ACTIONS DE COMMUNICATION	DESCRIPTIF	BUDGET (en € TTC)
Campagne affichage ville	1 campagne de 10 affiches format 120 x 176 cm sur le réseau ville des sucettes Decaux	145
Roll up	1 roll up en 2 exemplaires pour présentation sur des événements	150
Livret grand public	1 livret 170 gr en 1 000 exemplaires (sur une base de 8p)	500
Flyer de présentation	1 flyer format A5, quadri recto verso, 135 gr en 2000 exemplaires	65
Flyer animations ponctuelles	1 flyer format A5, quadri recto verso, 135 gr en 2000 exemplaires	65
Affiche	1 affiche format A3, quadri recto, 135 gr en 100 exemplaires	60
Rapport final ABC	Environ 80 pages A4 en 10 exemplaires	265
TOTAL		1250

Plan de formation :

Seule une partie du plan de formation est budgétée pour l'appel à projet, l'autre partie s'inscrit dans le cadre de la cotisation annuelle de la collectivité au CNFPT.

Pour l'année 2021, la Commune prévoit :

- de proposer aux agents une formation animée par Nature en Occitanie, afin de donner une base commune de connaissances en terme de biodiversité communale dont les objectifs ont été fixés en fonction du projet de la collectivité. Il est prévu que cette formation se déroule sur site et à l'attention des agents concernés, Cf BP.
- La participation de la Référente développement durable à un webinaire organisé par le CNFPT le 21/09/20 sur « La préservation de la biodiversité : comment mobiliser son territoire ».
- D'inscrire les agents des espaces verts, de l'aménagement du territoire et du développement durable à des formations proposées par le CNFPT autour de la biodiversité en ville (la formation « Nature en ville » par exemple).

Aménagement durable du territoire :

Au centre des dispositions législatives en vigueur, les notions de gestion économe de l'espace, de limitation de l'étalement urbain et de lutte contre les îlots de chaleur urbains, doivent être placées au cœur des réflexions portées sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, les capacités d'extension sont limitées, il est nécessaire d'accompagner le renouvellement urbain et de proposer des formes urbaines à la fois plus compactes et garantissant une qualité de vie.

Lors de ses futurs aménagements sur son territoire, la commune s'engage à :

- augmenter la part du végétal dans les aménagements pour préserver la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur ;
- préserver la biodiversité locale ;
- préserver la qualité de l'air et de l'eau ;
- favoriser l'utilisation des énergies renouvelables en imposant des normes pour un bâti plus économe en énergie ;
- Organiser la rétention des eaux pluviales à la parcelle en limitant l'artificialisation des sols et les ouvrages enterrés.

Le Schéma de Cohérence Territoriale, mais également la traduction des lois issues du Grenelle de l'Environnement, amènent à une nouvelle vision quant à la préservation des espaces naturels. Celle-ci n'est plus uniquement fondée sur une démarche d'inventaire et s'appuie sur le principe de continuités. Pensées comme des linéaires plus ou moins réguliers ces continuités doivent faciliter la migration des espèces et les échanges entre les espaces. Si certaines continuités, comme celles s'appuyant sur le réseau hydrographique sont aisément identifiables, la difficulté est beaucoup plus prégnante en milieu urbain.

Les objectifs de la commune poursuivis dans le cadre la révision du PLU visent à :

- Garantir la viabilité des trois continuités écologiques identifiées au SCoT que sont le Canal du Midi, l'Hers et le ruisseau de Bonneval et le ruisseau du Saint-Agne
- Renforcer, et parfois recréer, des liaisons vertes entre les grands réservoirs de biodiversité : Parc des Crêtes, Parc Latécoère, Canal du Midi, Parc de Cinquante, l'Hers, Parc de Soule, etc.
- Préserver les boisements existant mais également les alignements d'arbres significatifs.

La commune a pour projet d'aménagement futur l'extension d'une Zone d'aménagement concertée (ZAC) proche du Canal du midi. Cette ZAC située dans le prolongement Sud du parc technologique actuel, doit recevoir principalement des activités économiques de type tertiaire, un pôle de coopération économique sociale et solidaire, des terrains à bâtir à destination des T.P.E (Très Petites Entreprises) ainsi que du maraîchage et du circuit court sous forme de ferme urbaine et/ou offre pour jeunes agriculteurs. Une gouvernance spécifique au projet a été montée avec la SPL Enova, le Sicoval et les services techniques de la commune de Ramonville. L'autorisation au titre de la dérogation de destruction des habitats espèces protégées nécessite la réalisation d'un inventaire faune/flore. L'enquête publique relative à l'évaluation environnementale et à la déclaration d'intérêt public est prévue pour novembre 2021. Dans ce projet d'aménagement la commune s'engage à préserver les espaces naturels déjà présents tels que les bois, haies et coulée verte. Dans ce cadre, l'ABC permettra d'identifier et de préserver les espaces à enjeux par des modalités de gestion et de restauration ainsi que de valorisation des pratiques favorables au patrimoine naturel identifié. La gestion des eaux pluviales se fera par système de noues. Les parcelles aménagées devront respecter le coefficient de biotope inscrit dans le PLU afin de favoriser le maintien ou la création d'espaces de pleine terre et de plantations.

Un autre aménagement prévu est la dernière phase de démolition-reconstruction de l'éco-quartier « Maragon-Floralies ». La démarche labellisée d'éco-quartier s'inscrit par la mise en place d'une chaufferie-bois, des bâtiments énergétiquement performants et une part importante d'espaces verts et de plantations. Un composteur de quartier a été installé en 2019 et une réflexion sur un jardin partagé est engagée sur la même parcelle afin de créer un espace cohérent de biodiversité et apporter du lien social dans le quartier. L'objectif de cette opération est également de densifier, conformément aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains (PDU), le long des axes de transport afin de limiter la circulation automobile. Des modes de transports ou déplacements permettent de proposer une alternative à la voiture (un travail sur le gabarit des voiries a été opéré pour permettre une desserte du quartier par le réseau de transports en commun). La gestion des eaux pluviales est prise en compte sur un secteur présentant des variations de courbes de niveaux importantes. Enfin, les implantations des constructions permettent de bénéficier d'une bonne orientation bioclimatique.

2 Description du projet

***Les groupes taxonomiques**

Les actions prévues pour l'ABC se basent sur les recommandations rédigées dans le guide "Atlas de la biodiversité communale : S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire" de 2014. En ce qui concerne les inventaires, l'accent sera mis principalement sur la flore, de manière à produire une cartographie précise de l'occupation du sol, et donc des milieux naturels et semi-naturels. La base de données GéoNat'Occitanie, co-administrée par Nature En Occitanie au sein de Occ'Nat, compte déjà un petit millier de données naturalistes sur la commune de Ramonville Saint-Agne. La plupart de ces données concernent la flore et les oiseaux. Les efforts de prospections seront donc ciblés sur les groupes taxonomiques suivants (en plus de la flore) : Mammifères, Reptiles, Amphibiens et Insectes (notamment Odonates, Orthoptères et Lépidoptères). Les prospections seront réalisées lors de la prochaine saison optimale suivant des protocoles d'inventaires standardisés :

- un STELI pour les Odonates sur les fossés de la zone de la ferme de Cinquante (1ère année). Cet inventaire servira notamment à rechercher l'Agrion bleuissant (*Coenagrion caerulescens*), petite espèce de zygoptère, dont la répartition est très restreinte en France mais qui pourrait s'étendre au vu des changements climatiques. Cette espèce pourrait être présente sur ce site de Ramonville qui lui est potentiellement favorable.
- un chrono'capture ciblé sur l'Azuré du Serpolet – *Maculinea arion* (espèce protégée et présente sur la réserve Naturelle régionale « Confluence Garonne Ariège », en limite de la commune de Ramonville), afin d'avoir une meilleure connaissance de cette petite population identifiée lors des inventaires mis en place par la commune en 2020 et réalisé par un salarié de Nature en Occitanie. Il permettrait d'avoir une gestion en lien avec la Réserve naturelle et serait couplé à un chrono'ventaire pour les Papillons sur le coteau de Montcalm. Le coteau de Montcalm n'est pas un secteur bien connu par les naturalistes professionnels ou amateurs. L'intérêt de cet inventaire est de pouvoir proposer une meilleure gestion du site afin de préserver cette population et de ce fait, tout le cortège d'espèces d'invertébrés présents sur ces milieux secs de coteaux, rares dans ce contexte péri-urbain.
- un Pop amphibien sur les mares temporaires de ce même secteur et les zones temporairement inondées sur la partie Sud du domaine de la ferme de Cinquante. Ce secteur est peu inventorié car il ne fait pas partie de la zone proche des stations de Jacinthe de Rome. Cependant il est potentiellement favorable aux amphibiens qui utilisent des milieux temporaires et pionniers. La réalisation de ce POP amphibien permettrait également de constater la présence de Branchiopodes,

suspectée sur ce site et qui sont observables durant les mêmes périodes que la reproduction des amphibiens.

Les éléments relevés par groupe taxonomique seront conformes aux exigences des protocoles utilisés. Ils permettront en outre de lancer une dynamique bénévole (bien présente sur cette commune attenante à Toulouse) qui pourra assurer les suivis sur les moyen ou long-terme, au-delà de l'ABC. L'ensemble des données produites seront saisies dans la Base de données régionale GéoNat'Occitanie, et seront remontées au niveau national pour alimenter l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

Un inventaire participatif citoyen sera également animé auprès des habitants, et portera très certainement sur une ou un groupe d'espèces. Plusieurs inventaires « Grand public » du Muséum national d'histoire naturelle seront proposés : Observatoire de la Biodiversité des Jardins, Sauvages de ma rue (observatoire des plantes urbaines sauvages), Enquête « Lucane cerf-volant »... Plusieurs missions de récolte de données seront proposées au grand public, tout au long de l'année, pour inventorier des espèces d'insectes ou des vertébrés. L'objectif est de renforcer la base de données régionale GéoNat'Occitanie, ainsi que d'alimenter l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) pour les espèces communes et de multiplier la pression d'inventaire pour des espèces rares ou considérées comme disparues de nos régions. Les espèces seront choisies en fonction de la facilité de leur détermination et leur importance dans les programmes de conservation de la nature. Les espèces rencontrées devront être photographiées par le participant afin que les scientifiques du MNHN-SPN valident la donnée recueillie.

Afin de favoriser les sciences participatives et d'impliquer les citoyens dans la démarche d'inventaires, Nature en Occitanie proposera des guides et des clés de détermination pour aider les particuliers dans la collecte de données au sein de leurs jardins ou dans les espaces publics. La démarche participative permet à chacun de se saisir des enjeux de la biodiversité autour de chez soi. Toute personne intéressée par la démarche pourra participer.

La mobilisation citoyenne passera également par l'animation de sorties-nature (Nuit de la chouette, Nuit de la chauve-souris, Fréquence Grenouille...), de conférence sur la biodiversité communale, de loto de la biodiversité... et par des interventions dans les écoles/ALAE.

***Les milieux étudiés**

Les prospections seront réalisées sur l'ensemble des milieux présents sur la commune (boisements, haies, prairies et bordures de champs, cours d'eau, zones humides, certains parcs...). La synthèse et l'analyse des données ainsi collectées, venant s'ajouter aux données existantes, permettront de dresser une cartographie des enjeux de biodiversité hiérarchisés sur le territoire communal. L'ensemble de ces éléments intégrera la logique de la Trame verte et bleue, en faisant apparaître les grands ensembles de continuités écologiques de la commune (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques). Ces éléments viendront alimenter les travaux en cours pour une future révision du PLU.

La rédaction du rapport se basera sur les conseils et orientations du guide ABC, afin de proposer un contenu cohérent et adapté aux moyens mis en œuvre. Pour chaque type de milieu, une fiche-action contenant la description du milieu, quelques exemples d'espèces animales et/ou végétales caractéristiques du milieu, les menaces et enjeux identifiés et des préconisations de gestion seront intégrées au rapport. Pour une diffusion plus large de ce travail, certaines parties de l'ABC seront publiées en ligne sur une page web dédiée à la Trame verte et bleue (<http://www.naturemp.org/tvb/>) sur le site internet de la mairie de Ramonville Saint-Agne, ainsi que sur le site <http://abc.francenature.fr>.

***Cartographie des habitats naturels**

La cartographie des habitats naturels de la commune sera réalisée par le botaniste de l'association Nature en Occitanie. Les zones urbanisées seront écartées des zones à cartographier et les grands ensembles d'habitats seront identifiés par un premier travail sur photographies aériennes. Un recoupement sera réalisé avec les couches cartographiques pré-existantes pour évaluer l'occupation globale des sols : RPG, Corine Land Cover, cartographie des milieux secs (NEO) et cartographie des Zones Humides de Haute-Garonne, les espèces patrimoniales (issues des données de NEO). Le botaniste se rendra ensuite sur les secteurs nécessitant des relevés de terrain supplémentaires pour établir la cartographie des habitats naturels. Les espèces floristiques recensées lors de ces prospections seront reversées dans la base de données GéoNat'Occitanie et viendront alimenter les connaissances acquises sur la biodiversité dans le cadre de cet ABC.

Les typologies utilisées pour le rendu final seront « Corine Biotopes » et « Eur 15 » (uniquement pour les habitats naturels correspondant aux habitats d'intérêt communautaire de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore).

2.1 Les actions pour la réalisation de l'ABC

Actions concrètes mises en place par l'association Nature en Occitanie	Périodes	Choix méthodologiques employés	Indicateurs de suivi
1 - Inventaire de la biodiversité			
Synthèse et analyse données disponibles	1ère année		
Inventaires faunistiques et floristiques	1ère, 2e année et 3e année	1ère année Libellules par protocole STELLI sur les fossés du secteur Sud ferme de cinquante, 2e année papillon par protocole chrono'ventaire et chrono'capture sur secteur Montcalm, 3e année amphibien sur mare temporaire, zone inondée, secteur Sud ferme de 50 par protocole POP amphibien	- nombre d'espèces recensées
2 - Cartographie/ Diagnostic / analyse			
Cartographie des habitats naturels et semi naturels	1ère, 2e année et 3e année	Cartographie SIG, base de données GéoNat'Occitanie, typologies utilisées pour le rendu final seront « Corine Biotopes » et « Eur 15 »	- plan de la ville avec sélection des habitats naturels et semi naturels
Définition des enjeux écologiques par espèce et par milieu	2e et 3e année	Prise en compte des habitats naturels patrimoniaux et peu représentés sur la région, prise en compte des espèces protégées et patrimoniales (listes rouges, répartition au sein de la région Occitanie, etc.)	- nombre d'espèces - nombre de milieux
Préparation du terrain	1ère et 2e et 3e	Préparation du matériel en fonction du protocole utilisé, choix des périodes de prospection et des jours les plus adaptés en fonction de la météorologie	- nombre de visites à effectuer
Cartographie des enjeux	3e année	Cartographie SIG synthétisant les relevés de terrain effectués lors de l'ABC et des données déjà disponibles	
Synthèse et rédaction de fiches actions	2e et 3e année		- nombre de fiches actions
Rédaction du rapport Atlas de la Biodiversité Communale	3e année	Forme Numérique, format papier si besoin des élus (prévoir le nombre d'exemplaires et le budget d'impression)	
Publication de l'atlas en ligne sur les pages web TVB, le site Internet de la mairie de Ramonville et sur le site http://abc.naturefrance.fr	3e année		- nombre de visites sur les sites
3 - Animation			
Soirée publique de présentation puis de restitution du projet d'ABC	1ère et 3e année	Diffusion d'un power-point	- nombre de participants
Mise en place d'un inventaire participatif à destination des habitants (ciblé sur une espèce/un groupe d'espèce)	1ère et 2e année	Méthodologie choisie en fonction des espèces ciblées	- nombre de participants - nombre d'espèces ou d'individus inventoriés
Sorties nature (Nuit de la chouette, Nuit de la chauve-souris, Fréquence Grenouille...)	sur les 3 ans	Supports et outils pédagogiques adaptés en fonction des circonstances et du thème	- nombre de sorties - nombre de participants
Conférence sur la biodiversité communale / Exposition photo / Autre	sur les 3 ans	Sous quelle forme, quel lieu, quelle exposition ?	- nombre de participants - nombre d'endroits d'exposition
Accompagnement des élus dans la prise en compte de la biodiversité* (conseils techniques, participations à des réunions espaces verts, formation des agents, participation PLU...) et Animations sur la Trame verte et bleue (élus+ citoyens)	1ère année	Conseils techniques, participations à des réunions espaces verts, formation des agents, participation PLU...	- nombre d'élus sensibilisés - nombre de séance - nombre d'agents
Interventions information/sensibilisation avec l'école /ALAE	sur les 3 ans	Sorties sur le terrain et en classe	- nombre d'enfants sensibilisés - nombre d'écoles sensibilisées
Rédaction d'un livret grand public (vulgarisation de l'ABC)	3e année	Travail sur la forme du livret en format papier et numérique	- nombre de téléchargement sur le site de la mairie ou nombre d'exemplaire distribués
ciné débat avec association de Ramonville	1ère année		- nombre de participants

2.2 Le suivi et l'évaluation du projet d'ABC

Pour chaque action des indicateurs ont été présentés pour permettre son évaluation. Par ailleurs, sur la commune, un questionnaire d'impact en début de projet et un autre en fin de projet permettra d'évaluer l'approche des citoyens dans leurs connaissances en terme de biodiversité communale et des actions lancées par la commune.

Des réunions ou des points téléphoniques seront organisés pour veiller au bon déroulement de l'action. Les avis des élus et habitants seront sollicités pour obtenir un Atlas qui réponde aux attentes d'un maximum de personnes. Les rendus cartographiques seront par ailleurs particulièrement soignés.

2.3 Résultats et impacts

Un rapport de l'Atlas de la Biodiversité Communale sera rédigé sous format papier et sur le site internet de la ville, avec une diffusion auprès des habitants. Les résultats seront en outre pris en compte à différents niveaux de la gestion du territoire : dans le document d'urbanisme (PLU) et dans la gestion des espaces communaux. Le travail en partenariat avec les services techniques pour l'élaboration des préconisations de gestion est indispensable pour leur appropriation et mise en application dans le temps. Les impacts seront ainsi multiples, grâce à une bonne diffusion de l'ABC. Les nombreuses animations auprès des habitants, tout comme l'accompagnement des élus, garantiront les retombées positives de l'ABC. Cette diffusion pourra également dépasser les échelles communales et intercommunales en faisant part du retour d'expérience de la commune sur ce travail pour les sites nationaux ou les rencontres ABC en se rapprochant pour cela de la direction régionale Occitanie de l'OFB. La commune de Ramonville Saint-Agne participera à l'enrichissement du site web dédié aux ABC. Ces productions seront rédigées sous formes pédagogiques, synthétiques et compréhensibles afin d'informer le plus large public (habitants, élus, autres collectivités intéressées par la démarche).

L'association Nature en Occitanie dispose de l'outil GeoNat'Occitanie, qui est un outil de gestion en ligne de données naturalistes et d'informations associées (localisations, observations, dates, etc). Cette base de données permet la bancarisation et la valorisation des observations faites par ses bénévoles et ses salariés. Les données renseignées ont vocation à améliorer les connaissances, dans un objectif général de conservation de la nature. Elles alimentent le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) (ancien Système d'information sur la Nature et les Paysages): les données qui y sont saisies sont reversées au SINP. Toutes les données naturalistes générées par les salariés et les bénévoles de NEO seront incrémentées dans cette base et feront donc l'objet d'une diffusion publique au travers du portail du SINP.

La commune s'engage à reverser sur le site <http://abc.naturefrance.fr>, tous les éléments nécessaires à son alimentation et à la diffusion des résultats de son ABC (rapport final, cartographie des habitats naturels, cartographie des enjeux, etc.). La commune s'inscrita dans le projet DatABC afin d'améliorer la connaissance du programme ABC (réseau d'acteurs, avancement, productions, enjeux de biodiversité...) et de partager les rendus de son ABC.

Le projet d'ABC de la commune de Ramonville Saint-Agne permettra la réutilisation et la diffusion publique des données obtenues. La commune s'engagera à faire un retour d'expériences sur l'ABC et sa mise en œuvre en fin de projet.

B) Jalons, étapes et calendrier

2021														
Typologie d'action	Actions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc	Résultats
Formation	Journées de formation des agents techniques par Nature en Occitanie													Acquisitions de connaissances techniques
Inventaires	Inventaire faunistiques et floristiques													Collecte de données
Communication	Lancement de la campagne d'information sur les réseaux sociaux et l'intranet													Informers et sensibiliser les habitants
Concertation et échanges	Réunions du Comité de pilotage													Suivre l'avancée des actions
Communication interne	Sensibilisation à l'occasion des Codir et Codir élargi													Informers et sensibiliser les agents
Communication interne	Sensibilisation à l'occasion des Vœux au personnel													Informers et sensibiliser les agents
Communication	Campagne d'affichage à destination du grand public													Informers et sensibiliser les habitants
Communication	Rédaction d'articles dans le journal municipal													Informers et sensibiliser les habitants
Animation	Animation scolaire													Eduquer et sensibiliser les enfants à la préservation de la biodiversité
Sensibilisation	Sensibilisation lors d'événements nationaux													Informers et sensibiliser le grand public
Sensibilisation	Diffusion d'un documentaire sur la nature en ville au Cinéma													Informers et sensibiliser le grand public

2022														
Typologie d'action	Actions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc	Résultats
Formation	Formation CNFPT													Acquisitions de connaissances techniques
Inventaires	Inventaire faunistiques et floristiques													Collecte de données
Communication interne	Sensibilisation à l'occasion de la Journée du personnel													Informers et sensibiliser les agents
Communication interne	Sensibilisation à l'occasion des Codir et Codir élargi													Informers et sensibiliser les agents
Communication	Campagne d'affichage à destination du grand public													Informers et sensibiliser les habitants
Communication	Rédaction d'articles dans le journal municipal													Informers et sensibiliser les habitants
Animation	Animation grand public Sortie Nature													Informers et sensibiliser les habitants
Inventaire	Inventaire participatif													Sensibiliser les habitants et récolte de données
Concertation et échanges	Réunion du Comité de pilotage													Suivre l'avancée des actions
Sensibilisation	Sensibilisation lors d'événements nationaux													Informers et sensibiliser le grand public

2023														
Typologie d'action	Actions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Nov	Déc	Résultats
Communication interne	Sensibilisation à l'occasion des Vœux au personnel													Informers et sensibiliser les agents
Communication interne	Sensibilisation à l'occasion des Codir et Codir élargi													Informers et sensibiliser les agents
Communication	Campagne d'affichage à destination du grand public													Informers et sensibiliser les habitants
Communication	Rédaction d'articles dans le journal municipal													Informers et sensibiliser les habitants
Sensibilisation	Sensibilisation lors d'événements nationaux													Informers et sensibiliser le grand public
Communication	Livret grand public													Informers et sensibiliser les habitants
Animation	Animation grand public Sortie Nature													Informers et sensibiliser les habitants
Inventaire	Inventaire participatif													Sensibiliser les habitants et récolte de données
Concertation et échanges	Réunion du Comité de pilotage													Suivre l'avancée des actions
Concertation et échanges	Journée d'échanges de pratiques													Retour et partage d'expérience pour dupliquer les actions dans d'autres collectivités

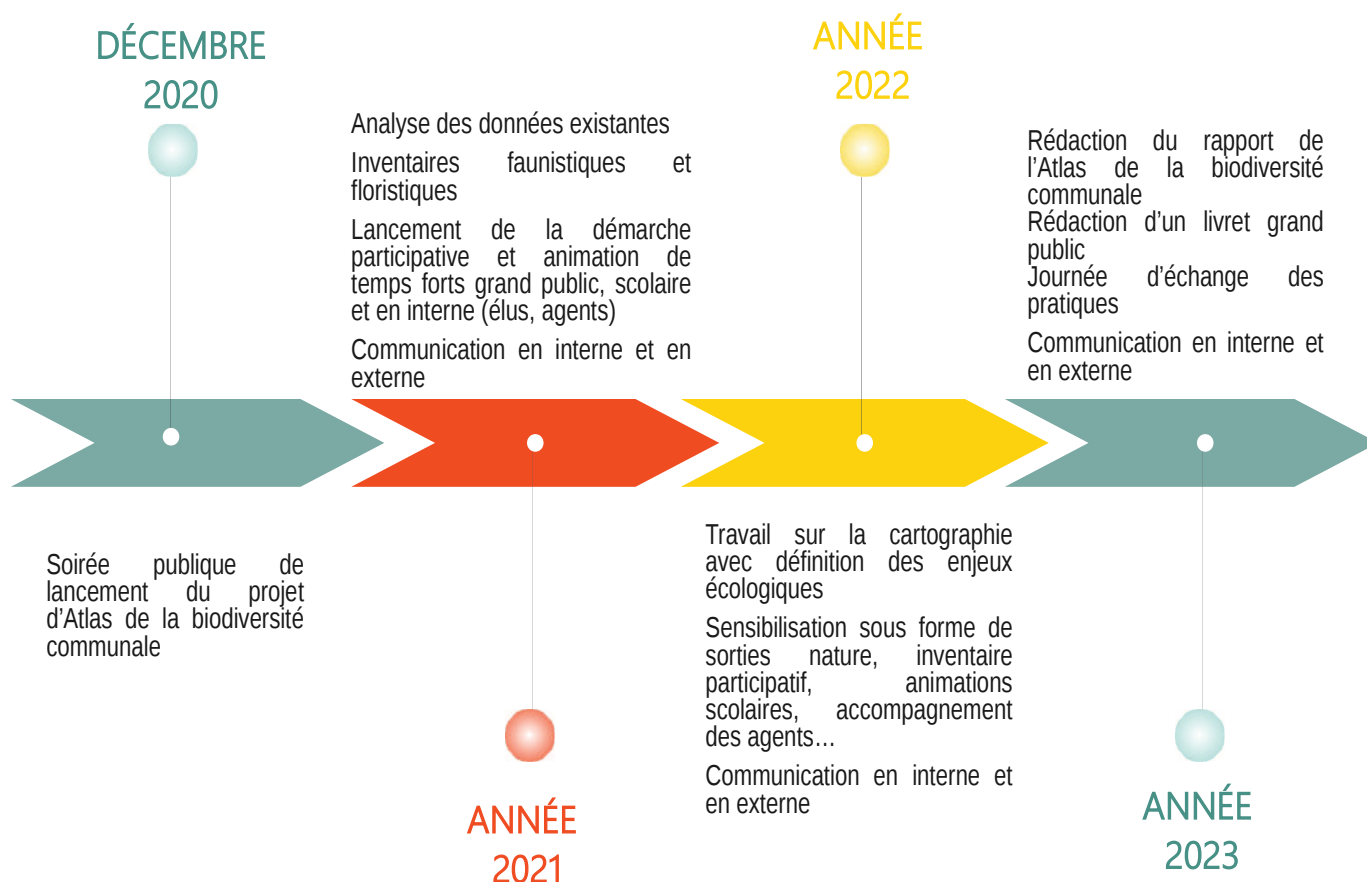
La Commune prévoit une mise en œuvre du projet sur trois ans, à compter de décembre 2020. Le travail sera réparti de manière continue sur ces trois années. Certaines actions sont transversales et seront mises en œuvre tout au long de l'ABC (notamment le volet "Animation" auprès des élus et des habitants), d'autres sont plus ciblées sur une période donnée notamment les inventaires qui dépendront des saisons et du climat. Le tableau ci-dessus détaille les différentes étapes.

En fin d'année 2020, une réunion publique de lancement aura lieu à destination des habitants de la commune ainsi que des élus afin de présenter la démarche, sa gouvernance, et les actions qui seront mises en œuvres par la commune.

L'année 2021 sera celle du lancement des inventaires faunistiques et floristiques, participatifs, des animations grand public et scolaire, ainsi que le début de la réalisation de la cartographie. En parallèle, les élus et les agents concernés seront accompagnés dans la prise en compte de la biodiversité (conseils techniques, participations à des réunions espaces verts, formation des agents...).

Lors de l'année 2022, les actions engagées se poursuivront et l'année du bilan se fera en 2023 avec la valorisation des actions mises en œuvre, la restitution du rapport Atlas de la Biodiversité Communale et la cartographie finale des enjeux en terme de biodiversité communale.

Présentation du plan d'action :



C) Perspectives de l'action

Pour répondre à l'objectif ambitieux de disposer d'un diagnostic des enjeux « biodiversité » à la fois stratégique et exhaustif, permettant d'avoir une bonne vision de son territoire, la collectivité souhaite mettre en place un plan d'actions exigeant et adapté aux contraintes du territoire sur trois ans, pour lesquels un soutien financier de l'OFB est nécessaire. Les étapes et la gouvernance envisagées permettront de faire le suivi régulier de l'avancée du projet et des actions mises en place. De manière générale, l'appropriation par les habitants, élus et acteurs locaux est primordiale et attendue. Le travail en partenariat avec les services, les élus, les associations environnementales et les habitants est indispensable pour une appropriation durable dans le temps.

Les objectifs de cette démarche d'ABC sont multiples et ont vocation à encourager une vision stratégique de la biodiversité et de ses enjeux sur les territoires. Le principe même de l'essaimage impose une continuité sur le long terme des actions de cette démarche dans le cadre du partage d'expérience et de la reproductibilité des actions sur d'autres territoires. Des actions de préservation de la biodiversité ont commencé sur la commune avant le dépôt de ce dossier, ces trois années qui seraient aidées par l'appel à projet permettraient un coup d'accélérateur au développement de la démarche engagée et l'élaboration d'une cartographie des enjeux « biodiversité ». Ce document sera accessible sur le site internet de la commune, qui sera mis à jour au-delà des 3 ans et permettra de pérenniser un partage d'expérience avec d'autres territoires. De plus, un plan d'actions sera rédigé après la restitution de l'ABC, afin de déterminer la gestion et la restauration ainsi que la valorisation des pratiques favorables au patrimoine naturel identifié.

D) Gouvernance de l'action

Le projet sera conduit par un groupe de pilotage qui sera le garant de la mise en œuvre du projet et du respect des orientations et du calendrier. Administrativement, le projet sera coordonné par la référente développement durable de la commune. Elle travaillera en collaboration avec les autres services de la commune concernés par les actions précédentes (le directeur et la directrice adjointe du Pôle Aménagement et développement du territoire, le directeur du Pôle Patrimoine et des Services techniques ainsi que le responsable des espaces verts, le directeur du Pôle Education, Enfance, Jeunesse et Qualité alimentaire).

Au niveau logistique, les moyens communaux seront sollicités pour mettre en œuvre les différents événements, animations, expositions et conférences prévus.

Le groupe de pilotage de la démarche, outil local de régulation et concertation autour de la

démarche , sera composé de:

- Élus de la municipalité: le Maire de Ramonville Saint-Agne ; l'adjoint au Maire en charge de la Transition écologique, stratégie zéro carbone et relations internationales ; l'adjoint au Maire en charge de la santé publique, santé environnementale et qualité alimentaire ; l'adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire et des services techniques ; la conseillère municipale déléguée en charge de la prospective urbaine ; le conseiller municipal délégué à la participation citoyenne et dispositifs consultatifs ; la conseillère municipale déléguée en charge de la mobilité durable et transports.

- Agents de la municipalité: la directrice générale adjointe des services chargée de la Modernisation de l'administration et de l'Eco-responsabilité ; la directrice générale adjointe chargée de la Cohésion sociale et du Développement territorial durable ; le directeur du Pôle Aménagement et développement du territoire ; la directrice adjointe du Pôle Aménagement et développement du territoire ; le directeur du Pôle Patrimoine et des Services techniques ; la directrice du Pôle Communication ; la référente développement durable ; le responsable des espaces verts ; la référente formation du Pôle Ressources Humaines

- Partenaires associatifs : La chargée d'étude animation territoriale de l'association Nature en Occitanie, la responsable projets environnement de l'association Sensactifs, la coordinatrice de l'association DIRE, la responsable et la chargée de projets de l'association Arbres et Paysages d'Autan

- Acteurs locaux : porteurs de projets d'aménagement (et/ou bailleur social, promoteurs...), Le Labo du 100ème singe (qui accompagne la commune à une installation maraîchère sur la commune), une ou des entreprise(s) de L'Économie Sociale et Solidaires (ESS) présentes sur la commune

- Partenaire institutionnel : SICOVAL (Communauté d'agglomération du Sud-est Toulousain)

- Habitants : un ou des membre(s) des trois conseils de quartier de la commune, un ou des membre(s) du conseil de développement durable, habitants intéressés par la démarche et souhaitant s'investir dans la mise en œuvre et le suivi des actions, des porteurs de projets issus du budget participatif, des membres du groupe sur le projet de Fabrique Prospective sur la thématique Santé environnementale.

Ce comité de pilotage se réunira trois fois par an pour évaluer l'avancée de la mise en œuvre des actions à partir du calendrier prévisionnel déposé. L'évaluation de l'avancée de chacune des actions se fera à partir des indicateurs listés pour chacune d'elle. Ce comité de pilotage sera également chargé d'évaluer en cas de besoin la nécessité de préciser, ajuster ou orienter le déroulement des actions de l'ABC en lien avec l'appel

à projet. **Il sera en capacité de dresser un premier bilan fin 2021 et d'adapter les plans de communication et de sensibilisation de 2022 en fonction des résultats obtenus. Ce bilan sera présenté lors d'un Conseil municipal.**

Trois réunions sont prévues pour la première année:

- 1ere réunion: Présentation de la démarche en décembre 2020
- 2ème réunion: Point d'étape en juin 2021 et remontées d'éventuelles difficultés
- 3ème réunion: Bilan du déroulé de l'année et réflexions pour l'année 2022

D'autres réunions pourront être convoquées sur demande des membres ou en cas d'événements particuliers.

Enfin, une journée d'échange des pratiques sera organisée en 2023 entre collectivités engagées dans des démarches similaires.

Le but de cette journée est de faciliter les retours d'expériences et les bonnes pratiques sur les démarches de préservation de la biodiversité, présenter les actions mises en œuvre, les difficultés rencontrées, les leviers existants, les freins à lever. Cette journée favorisera l'émergence de démarches exemplaires et permettra de proposer des idées d'actions aux nouvelles collectivités souhaitant s'engager dans la démarche.

E) Résumé publiable du projet

La stratégie de développement durable de la commune de Ramonville Saint-Agne vise l'appropriation et la préservation de sa biodiversité communale. **L'articulation Stratégie développement durable / ABC a pour objectif de conduire des actions à haute valeur environnementale dans l'esprit d'une gestion de la biodiversité communale.** Animée par la référente développement durable et pilotée par un comité regroupant élus, techniciens de la ville et des personnes ressources, elle a pour objectif de mettre en œuvre des actions d'inventaires faunistiques et floristiques, de cartographier les enjeux de biodiversité et de sensibiliser et impliquer la population, les élus et les agents communaux dans la préservation de notre patrimoine commun. Ce projet se fera en partenariat avec l'association « Nature en Occitanie » et des associations locales de protection de la nature et de citoyens, qui seront régulièrement réunis pour nourrir le projet et les actions.

Ce projet s'appuie sur un existant solide d'actions déjà réalisées et reconnues et sur une série d'actions de développement qui font l'objet de cet appel à projet. L'atlas de la biodiversité se voudra participatif et évolutif. La collectivité développera ses actions dans différents lieux de la commune au profit des

différents publics : enfants et jeunes, familles, citoyens, conseils de quartier, monde économique. **Ce projet d'Atlas de la biodiversité communale veut montrer qu'une ville péri-urbaine de 15 000 habitants peut avoir pour objectif la préservation de son patrimoine naturel et créer une dynamique en faveur de la reconnaissance de la biodiversité sur un territoire plus large, en s'inscrivant dans le cadre de l'engagement à la stratégie nationale pour la biodiversité.** Une vraie opportunité de sensibiliser un territoire urbanisé afin de pouvoir protéger son environnement de manière durable dans les décennies à venir mais aussi de préserver des terres pour les générations futures.

Être retenu dans le cadre de cet appel à projet de l'ABC, permettrait de connaître la composition du patrimoine naturel de la commune et ainsi agir pour mieux protéger et valoriser la biodiversité communale. Les préconisations de gestion de la biodiversité permettront d'améliorer la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité locale dans les futurs aménagements du territoire de Ramonville Saint-Agne. Enfin, le rapport de l'atlas de la biodiversité communale sera un document de renseignement sur les espèces et les richesses naturelles sur le territoire communal, mais également un outil d'aide à la décision qui donnera les grandes orientations en matière de gestion de ses richesses naturelles.

Annexe :

Prévisionnel d'actions (avec nombres de jours et budgets correspondants)

Date de rédaction de la fiche	15/09/2020	Version	3
-------------------------------	------------	---------	---